

n° **47**
Décembre 2018



▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-7

AGENDA ▶ 8

À LIRE/À VOIR ▶ 9-10



La filière automobile française en ordre de marche pour les défis du 21^e siècle

Lors du récent Mondial de l'Auto, le contrat stratégique de la filière automobile, signé le 22 mai 2018 entre les acteurs de la filière et l'État, a été mis à l'honneur. Ses quatre "projets structurants" visent à renforcer la compétitivité et assurer l'avenir de l'industrie automobile française dans un environnement international extrêmement concurrentiel.

▶ EN CHIFFRES

143 000

entreprises, TPE, PME, ETI et grands groupes industriels, œuvrent quotidiennement au rayonnement international de l'automobile française.

800 000

salariés sont employés dans ces entreprises en France.

155

milliards d'euros de chiffre d'affaires sont dégagés chaque année en France par les entreprises du volet amont de la filière automobile (constructeurs de véhicules légers et de poids lourds, y compris bus et autocars, équipementiers, fournisseurs de rang 1), soit 18% du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière du pays.

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directeur de la publication :
Jean-Philippe de Saint-Martin

Contact :
Charlotte Pistre
Conception, rédaction et

réalisation :
agence Pastelle

Crédits photographiques :
DR - iStock/Just_Super



Didier Le Moine

DGE, chef du bureau
Industrie automobile

didier.le-moine@finances.gouv.fr

« L'État et la filière sont mobilisés ensemble face aux trois défis majeurs que doit relever l'industrie automobile française pour les années à venir. »

La filière automobile est stratégique pour la France. Elle rassemble les constructeurs automobiles implantés sur le territoire, mais aussi les équipementiers, carrossiers et fournisseurs, et de multiples sous-traitants de secteurs très divers : mécanique, plasturgie, emboutissage, fonderie, électronique, etc. Au-delà des véhicules particuliers, la France produit aussi des deux ou trois-roues, des camions, des bus, des véhicules utilitaires légers... Ce volet amont compte près de 4000 entreprises industrielles et emploie en France 400 000 salariés. Il représente un chiffre d'affaires de 155 milliards d'euros – soit 18 % du chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière du pays – et un volume d'exportation de 49 milliards d'euros. C'est la filière qui dépose le plus de brevets. Elle investit plus de 6 milliards d'euros par an en R&D.

Le volet aval de la filière constitue un écosystème d'entreprises de services (ETI, PME et TPE) très dense, structuré autour de cinq pôles métiers : la distribution de véhicules et de carburants, la maintenance automobile, les services aux automobilistes, l'apprentissage de la conduite et le recyclage. Il représente 139 000 entreprises employant plus de 400 000 salariés.

La filière comprend enfin de nombreux acteurs de la R&D, notamment les pôles de compétitivité et les grands organismes de la recherche publique. Au final, ce sont 143 000 entreprises, avec plus de 800 000 salariés, qui œuvrent au rayonnement mondial de l'automobile française.

Trois défis majeurs

Le contrat stratégique de filière signé entre l'État et les représentants de l'ensemble de ces acteurs concrétise leur mobilisation et leurs engagements mutuels face à une rupture inédite dans l'histoire de l'automobile. Les défis lancés se présentent sous la forme de trois disruptions majeures : **une disruption technologique**, avec le moteur électrique et l'évolution du mix énergétique ; **une disruption numérique** avec le véhicule connecté, intelligent, autonome et l'émergence de sujets tels que la protection des données détenues par un véhicule ; **une disruption sociétale** enfin, touchant les usages, avec de nouvelles offres de mobilité et une profonde évolution du rapport à la voiture. Répondre à ces défis est vital pour l'industrie automobile française. Les enjeux portent à la fois sur l'emploi industriel en France, la compétitivité et l'attractivité de la France sur l'ensemble de la chaîne client-fournisseur et des services associés.

Fin 2018, la mise en œuvre du contrat est déjà bien engagée, et fait l'objet d'un suivi régulier avec l'ensemble des parties prenantes. Cette feuille de route partagée s'appuie sur quatre axes d'action définis sous forme de "projets structurants".

Quatre projets structurants

Le premier engage la filière automobile à **être acteur de la transition énergétique et écologique**. Il se traduit notamment par l'objectif de multiplier par cinq, d'ici fin 2022, les ventes de véhicules 100 % électrique ainsi que le nombre de bornes de recharge disponibles en visant un ratio d'une borne pour dix véhicules (objectif : 100 000 bornes disponibles en 2022).

Le deuxième projet vise à **créer l'écosystème du véhicule autonome et expérimenter à grande échelle, pour offrir de nouveaux services de mobilité**. La stratégie nationale sur le véhicule autonome, coordonnée par Anne-Marie Idrac – et publiée le 14 mai 2018 –, vise à permettre la circulation en France de véhicules autonomes de niveau 3* d'ici 2020, et de niveau 4* d'ici 2022. Un appel à projets doté de 40 M€, lancé par l'État en juin 2018, va déboucher sur un programme d'expérimentations à grande échelle, représentant plus de 200 M€, qui démarrera dès le début de 2019.



Le troisième axe entend, à travers un large volet dédié à la formation professionnelle, **anticiper l'évolution des besoins en compétences et emplois**. Le quatrième enfin doit permettre de **renforcer la compétitivité de la filière automobile**, à travers de multiples actions de soutien et d'accompagnement des entreprises.

La DGE en première ligne

La DGE est le premier point de contact des acteurs de l'industrie automobile avec l'administration. Elle s'est, à ce titre, fortement impliquée dans l'élaboration du contrat de filière aux côtés de la Plateforme filière automobile et mobilités (PFA) et de l'ensemble des parties prenantes. La DGE et la PFA pilotent conjointement le suivi et la mise en œuvre du contrat. Au-delà, l'implication continue de la DGE auprès des acteurs de la filière automobile revêt de nombreux aspects. Elle participe à la préparation coordonnée des politiques publiques en la matière. La DGE et les Direccte sont en première ligne pour déployer le "plan diesel" qui doit accompagner la filière face au recul de ce type de motorisation. Les échanges entre la DGE et la filière automobile portent également sur de multiples sujets européens et internationaux : réglementation européenne sur les niveaux d'émission de CO₂, projets de R&D européens, stratégie à l'international, échanges bilatéraux... Autant de sujets cruciaux pour contribuer à maintenir l'industrie automobile française au plus haut niveau dans la compétition mondiale.

* Niveau 3 : Le conducteur n'a pas à surveiller le système en permanence. Les activités non liées à la conduite sont permises de manière limitée.

Niveau 4 : le conducteur n'a pas à surveiller le système en permanence. Les activités non liées à la conduite sont permises en permanence durant le cas d'usage.

Pour en savoir plus :

- Sur l'industrie automobile française et ses enjeux :
<https://www.entreprises.gouv.fr>
- Sur le contrat de filière automobile :
<https://www.pfa-auto.fr>
- Sur la stratégie nationale sur le véhicule autonome :
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Le contrat stratégique de la filière automobile française 2018-2022 engage mutuellement l'État et les acteurs de la filière à relever ensemble les défis des mobilités au 21^e siècle, sur la base d'une vision partagée de l'avenir de l'automobile.**
- **Cette feuille de route commune s'appuie sur quatre "projets structurants" devant répondre à des évolutions qui apparaissent comme une rupture inédite dans l'histoire de l'automobile.**
- **Le développement du véhicule autonome va, dès le début de 2019, faire l'objet d'expérimentations à grande échelle.**





Marc Mortureux

Directeur général de la Plateforme filière automobile et mobilités (PFA)

« Des engagements ont été pris, on doit s’y tenir, et réussir ! »

La PFA associe l’ensemble des acteurs de la filière industrielle automobile française. Elle réunit plus de 4 000 entreprises adhérentes, dont les grands constructeurs et grands équipementiers, ainsi que leurs sous-traitants (PME et ETI) à travers leurs fédérations. Elle représente en France 400 000 emplois. En 2017, la filière a produit et vendu 2,6 millions de véhicules en France, 7,4 millions de véhicules dans le monde.

Qu’est-ce qui est essentiel à vos yeux dans le contrat stratégique de filière signé le 22 mai 2018 ?

Le fait que ce soit un contrat, avec des engagements réciproques ! Face aux défis inédits auxquels est confrontée aujourd’hui la filière automobile, ce document transcrit une vision partagée par les industriels et les pouvoirs publics et constitue une véritable feuille de route d’ici 2022. Avec trois axes majeurs : réussir le développement du véhicule électrique dans le cadre de la transition écologique, expérimenter à grande échelle les technologies et les usages du véhicule autonome, et accompagner les acteurs de la filière sur les divers aspects de sa transformation : ressources humaines et compétences, recul du diesel, compétitivité des entreprises...

Quelles sont les idées-forces qui ont guidé les industriels de l’automobile dans l’élaboration de ce contrat ?

Nous avons besoin, pour réussir, d’un écosystème complet qui dépasse largement l’industrie et les acteurs de l’automobile. Cet écosystème inclut l’État, les collectivités locales, les acteurs de l’énergie, de nombreux services, les nouveaux acteurs de la mobilité... Sur le véhicule électrique par exemple, l’objectif est d’avoir d’ici 2022 un million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation et 100 000 bornes de recharge publiques. L’enjeu est de parvenir à conjuguer les rôles de chacun de façon cohérente pour que le consommateur y trouve du sens et opte pour l’électrique. Même chose pour les nouveaux services de mobilité. Des engagements ont été pris, on doit s’y tenir, et réussir ! Nous devons pour cela convaincre tous les acteurs que nous sommes aujourd’hui dans un contexte fondamentalement différent de ce qu’il était hier.

Où en est aujourd’hui la mise en œuvre ?

Nous avons bien avancé, en lien avec la DGE, sur l’accompagnement des entreprises concernées par le recul du diesel, ou encore sur les aspects formation professionnelle. Pour l’expérimentation de véhicules autonomes, nous avons, dans le cadre d’un appel à projets lancé par l’Ademe, finalisé fin novembre la constitution d’un consortium associant les constructeurs, plusieurs grands opérateurs de transport et de nombreuses collectivités locales. Nous nous sommes notamment mis d’accord sur une méthodologie pour mettre en commun, dans cet écosystème complexe, les données résultant des expérimentations. Ce programme d’expérimentations à grande échelle est en effet essentiel face aux importants enjeux de sécurité, de responsabilité et d’acceptabilité.

Quels sont vos axes de travail prioritaires actuels ?

J’en citerai quatre. Nous travaillons sur une trajectoire à trois ans pour réussir le décollage du véhicule électrique. Le deuxième, c’est le lancement avec Bpifrance d’un accélérateur visant à accompagner la montée en compétitivité de 150 PME et ETI de la filière automobile. Le troisième axe concerne les ressources humaines : après avoir identifié les besoins d’évolution des compétences, nous allons mobiliser des moyens pour bâtir des contenus de formation permettant d’y répondre. Le quatrième enfin consiste à travailler sur l’attractivité de la filière vis-à-vis des jeunes.



Jean-Marc Lange

Directeur des affaires publiques de Renault Trucks

« Renault Trucks est totalement engagé, au sein de la filière automobile et en bonne intelligence avec les pouvoirs publics, sur les enjeux de la transition énergétique. »

Filiale à 100 % du groupe Volvo, Renault Trucks a vendu, en 2017, 50 000 véhicules de 3,5 tonnes et plus. Il emploie en France 9 000 personnes (sur les 11 000 de Volvo France). Ses principaux sites de production sont implantés à Vénissieux-St-Priest près de Lyon, siège de la société, dans l'Ain et en Normandie.

Quels aspects du contrat de filière signé le 22 mai 2018 vous semblent-ils les plus importants pour votre activité ?

Le camion est concerné par les quatre projets structurants de ce contrat, à l'élaboration duquel nous avons contribué avec la plateforme de la filière automobile, aux côtés de Renault et de PSA. Et nous sommes totalement engagés dans sa mise en œuvre car nous sommes confrontés aux mêmes problématiques d'innovation et d'évolution en matière de mobilité que le reste du monde de l'automobile.

Sur quels sujets êtes-vous particulièrement mobilisés en cette fin 2018 ?

Si je dois n'en retenir que deux, je dirais l'électromobilité et la réglementation européenne sur les émissions de CO₂. Sur le véhicule électrique, après plusieurs années de développement et de mise au point de prototypes et de démonstrateurs, nous allons commercialiser mi-2019 deux modèles électriques : un 16 tonnes adapté à la distribution urbaine, et un 26 tonnes dédié à la collecte des ordures ménagères. C'est une première européenne, et c'est une preuve de plus de l'engagement de Renault Trucks dans la transition énergétique. De plus, nous avons démarré en 2018 la commercialisation d'un utilitaire électrique de 3,5 tonnes. Le sujet de l'électromobilité est l'un de ceux qui sont au cœur de nos relations de travail avec la DGE, notamment sur deux aspects : le soutien à l'achat par les clients, en particulier par le dispositif de suramortissement qui vient d'être étendu pour 2019 aux véhicules électriques, et le soutien aux investissements du constructeur. Les innovations entraînent aussi de forts besoins en développement des compétences, sujet sur lequel nous avons de nombreuses actions en cours.

Vous parliez aussi de la réglementation européenne...

C'est un autre sujet sur lequel nous discutons beaucoup avec la DGE. La Commission européenne travaille sur un projet de règlement fixant de nouveaux seuils d'émission de CO₂ pour les véhicules lourds à moteur thermique, avec une première échéance en 2025. L'enjeu pour nous est le caractère atteignable de l'objectif : il s'agit de trouver un point d'équilibre entre les contraintes liées à la réalité écologique et les contraintes industrielles en termes de délais, de coûts de développement et de coûts produit, les camions électriques étant plus chers que les camions diesel. Notre rôle dans les échanges consiste à fournir des informations précises à la puissance publique de manière à ce qu'elle dispose de tous les éléments nécessaires aux meilleures prises de décision.

Comment se passent vos relations avec la DGE ?

Elles sont très satisfaisantes. On ressent de la disponibilité, de l'écoute et de la réactivité, que ce soit au niveau national ou au niveau local avec les Direccte. De notre côté, nous organisons régulièrement des visites, par exemple avec le pôle de compétitivité CARA dont nous faisons partie en Auvergne-Rhône-Alpes, de manière à maintenir nos interlocuteurs au fait de ce que nous faisons sur le terrain. C'est aussi à nous de contribuer à assurer la qualité de la connexion entre les pouvoirs publics et les entreprises.



Création du Haut conseil pour le climat

Le Président de la République a installé, le mardi 27 novembre 2018, le Haut conseil pour le climat. Présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de douze autres scientifiques, économistes, ingénieurs et experts, il sera chargé d'apporter un éclairage indépendant sur la politique du Gouvernement en matière de climat. Il rendra chaque année un rapport sur la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Il évaluera si celle-ci est suffisante vis-à-vis de l'engagement de la France dans l'Accord de Paris, des engagements européens de la France et de l'engagement de neutralité carbone en 2050, tout en prenant en compte la soutenabilité économique et sociale de la transition ainsi que les enjeux de souveraineté.

<https://www.strategie.gouv.fr>



Le Premier ministre préside la première plénière du CNI rénové

La séance plénière du Conseil national de l'industrie s'est tenue le jeudi 22 novembre 2018, sous la présidence du Premier ministre. La réunion s'est concentrée autour de trois moments forts : le bilan et les perspectives du CNI (cinq contrats de filière déjà signés, les autres devant l'être d'ici janvier 2019) ; la présentation de trois projets structurants portés par les filières et soutenus par l'État (production d'hydrogène décarboné, développement de la bioproduction dans le secteur de la santé, mise en place d'une plateforme sur l'information du consommateur et la traçabilité dans l'agroalimentaire) ; un point d'étape sur la mission Territoires d'industrie (124 territoires identifiés, mobilisation de plus d'1,3 milliard d'euros pour soutenir leur développement industriel).

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Ouverture des labellisations de la Semaine de l'Industrie 2019

La Semaine de l'Industrie 2019 se tiendra du 18 au 24 mars 2019, sur le thème « La French Fab en mouvement ». Lancée le 2 octobre 2017 par le ministre de l'Économie et des Finances, la French Fab est l'étendard d'une industrie française innovante et dynamique qui a pour objectif de fédérer les entreprises (PME, ETI, grands groupes industriels) autour des valeurs communes de l'industrie du futur : innovation, excellence, numérique, nouveaux modèles d'affaires et moyens de production, nouvelles compétences et nouvelles organisations du travail. Les entreprises, fédérations industrielles, établissements scolaires et de formation, etc. sont invités à se mobiliser et à labelliser leur événement avant le lundi 11 mars 2019, via le site dédié. Les événements proposés seront géolocalisables à l'aide d'une carte interactive.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Mouvement des "gilets jaunes" : accompagnement des entreprises

Le 3 décembre 2018, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a confirmé aux représentants des organisations professionnelles la mise en place opérationnelle de six mesures concrètes d'accompagnement mobilisables pour les professionnels touchés par le mouvement des gilets jaunes. Pour aider les entreprises touchées à faire face à cette situation exceptionnelle, il est possible de : demander un examen de son cas particulier s'agissant des échéances fiscales ; s'adresser à sa Direction départementale des finances publiques (DDFIP) ou contacter son organisme de recouvrement pour expliquer ses difficultés et demander un report pour le paiement des cotisations dues au titre du mois de novembre ; effectuer une demande d'activité partielle auprès de sa Direccte... Pour plus de détails, voir :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Signature du contrat de la filière aéronautique

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, la présidente de la Région Occitanie et le président du Comité Stratégique de Filière ont signé le contrat stratégique de la filière aéronautique le 10 décembre 2018, autour de trois thématiques : le programme « Industrie du Futur », l'emploi et les compétences et l'export. La filière aéronautique regroupe 1 000 entreprises, emploie près de 300 000 personnes en France et réalise environ 65 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 85% à l'export.

<https://www.entreprises.gouv.fr>





Accompagner les challenges en Intelligence Artificielle

Cet appel d'offres vise à sélectionner des prestataires chargés d'accompagner Bpifrance, opérateur du dispositif "Challenges IA". Ces challenges soutenus par l'État seront organisés dans quatre secteurs-clés désignés comme prioritaires en matière d'intelligence artificielle : santé, transport-mobilité, environnement et défense-sécurité. Chaque challenge conduira à sélectionner une ou plusieurs *start-ups* lauréates, qui auront construit une preuve de concept d'une solution innovante fondée sur l'IA, en réponse à une problématique donnée. L'objectif est d'encourager l'innovation ouverte entre acteurs aux compétences complémentaires. Le rôle des accompagnateurs consistera à faciliter l'organisation des challenges. Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique à challenges@bpifrance.fr avant le 14 janvier 2019 à 12h00.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Appel à candidatures d'organismes notifiés

Un organisme notifié (ON) est un organisme désigné au niveau national et chargé d'évaluer la conformité selon des règles européennes permettant d'apposer un marquage CE, indispensable à la mise sur le marché des dispositifs médicaux. Aujourd'hui, l'UE ne compte qu'un seul ON francophone, le GMED SAS. Or de nouveaux règlements européens devraient prochainement générer un surcroît d'activité. Pour disposer d'une offre de certification réglementaire en langue française à la hauteur de l'augmentation des demandes, les pouvoirs publics se sont engagés, dans le cadre du conseil stratégique des industries de santé (CSIS), à lancer un appel à candidatures pour devenir ON. Pour déposer un dossier de candidature auprès de l'ANSM et obtenir des précisions sur les modalités pratiques : +33(0)1 55 87 39 15 ou insmar.dm@ansm.sante.fr ou insmar.div@ansm.sante.fr.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Plan d'action sur la filière forêt-bois et signature du contrat de filière

Un plan interministériel pour relancer la filière forêt-bois a été annoncé le 16 novembre 2018 à Bercy. Le Gouvernement a identifié 18 actions prioritaires, regroupées dans un plan d'action sur trois axes : mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ; développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ; améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires. La signature du nouveau contrat de filière 2018-2020, charpenté par trois projets structurants, a eu lieu le même jour entre l'État, Régions de France, le CSF Bois et les professionnels présents.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Signature du contrat stratégique de la filière agroalimentaire

Le contrat stratégique de la filière agroalimentaire a été signé le 16 novembre. Il est à la hauteur des enjeux majeurs auxquels fait face la filière : répondre aux attentes sans cesse renouvelées des consommateurs en matière de qualité des aliments, améliorer la compétitivité des entreprises par la transformation numérique, développer l'attractivité des métiers, s'inscrire dans les impératifs de transition écologique. Articulé autour de quatre actions structurantes, il doit permettre de repartir à la conquête des consommateurs, en France et à l'international.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Marché intérieur : les États membres modifient en profondeur le projet de règlement sur le contrôle des produits

Le 23 novembre 2018, après huit réunions en groupe de travail, les ambassadeurs des États membres auprès de l'UE (Coreper) ont adopté leur position de négociation avec le Parlement européen sur le règlement relatif au respect et à la mise en application de la législation d'harmonisation de l'Union relative aux produits. Les États membres ont toutefois grandement modifié la proposition de la Commission européenne, notamment son article 4 relatif à l'entité responsable sur le sol européen d'un produit écoulé sur le marché intérieur.





18 décembre

Conférence des Amis de l'Industrie

Lancée à l'initiative de la France, la 1^{re} conférence des Amis de l'industrie s'est tenue à Paris le 23 octobre 2013. Depuis, quatre autres conférences se sont tenues à Rome en 2014, à Madrid en 2015, à Varsovie en 2016 et à Berlin en 2017. Ces conférences offrent une tribune aux États membres les plus volontaires pour promouvoir une politique industrielle ambitieuse auprès de la Commission européenne et rappeler la nécessité de doter l'Union européenne d'une vision stratégique pour son industrie à moyen-long terme, ainsi que d'une feuille de route dédiée.

Paris, Centre Pierre Mendès France



19 décembre 2018

Assises de l'embarqué 2018

Omniprésents dans les foyers, les "systèmes embarqués", objets connectés et autres systèmes cyber-physiques concourent à la modernisation d'autres filières (aéronautiques, santé, énergie, distribution, etc.). La France est bien positionnée dans ces domaines et doit conserver son avance technologique, voire creuser l'écart avec ses concurrents. Cette 11^e édition des Assises de l'embarqué, organisée par l'association Embedded France, sera dédiée au double thème des systèmes cyber-physiques et de la donnée au cœur des systèmes embarqués intelligents. Le rendez-vous sera l'occasion d'évoquer les perspectives technologiques et économiques pour la filière, avec des applications dans de nombreux domaines industriels, et de remettre des prix aux entreprises les plus innovantes.

Paris, Centre Pierre Mendès France

<https://www.entreprises.gouv.fr>



30 janvier 2019

Journée française de la Qualité et de l'Excellence Opérationnelle

Cette journée réunit chaque année les principaux acteurs français des démarches relatives à la qualité. C'est l'occasion de consolider le partage de bonnes pratiques, de valoriser des approches innovantes. La 2^e édition de cet événement organisé par l'Association France Qualité Performance (AFQP, dite France Qualité), en lien avec le Medef et la CPME, est l'occasion de réunir tous les acteurs de la performance autour de plusieurs temps forts à Paris. Les « Prix de la Qualité et de l'Excellence Opérationnelle » récompenseront des entreprises, institutions, étudiants et auteurs d'ouvrage pour leurs démarches/analyses de management par la qualité et d'excellence opérationnelle au service de la performance. Le président du Medef Geoffroy Roux de Bézieux et le président de la CPME François Asselin seront présents lors de cette manifestation.

Paris, Centre Pierre Mendès France



6 et 7 février 2019

Salon des entrepreneurs

La DGE sera présente, comme chaque année, sur le stand du ministère de l'Économie et des Finances au salon des entrepreneurs. Elle organise un atelier sur la « Loi PACTE : des mesures pour simplifier la création et la vie des entreprises », avec une intervention de Thierry Lange, adjoint du chef du Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises de la DGE.

Paris, Palais des Congrès

<http://www.salondesentrepreneurs.com/>



Industrie du futur : enjeux et perspectives pour la filière aéronautique

Cette étude a été réalisée par le Boston Consulting Group à la demande de la DGE, du ministère des Armées et du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas). À partir d'un diagnostic, elle examine comment les solutions de type "Industrie du Futur" (digitalisation des procédés, utilisation massive des données) peuvent aider les entreprises de la filière aéronautique à répondre aux défis auxquels elle est confrontée : augmentation de la production pour répondre à une demande en forte croissance, montée en cadence pour respecter les délais de livraison, réduction des coûts dans un contexte de mondialisation des chaînes de valeur...

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Présentation du rapport d'activité de la CNAC

La présentation du rapport d'activité de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC), étayé par de nombreux chiffres, est aussi l'occasion de présenter l'actualité politique et législative de l'aménagement commercial. La fin de l'année 2017 a en particulier été marquée par l'annonce du plan gouvernemental « Action cœur de ville » qui vise à redynamiser les centres des villes moyennes. La loi ELAN du 23 novembre 2018 est venue concrétiser deux mesures phares de ce plan : l'incitation pour les porteurs de projets à investir les centres-villes grâce à une dispense d'autorisation d'aménagement commercial, et la possibilité, pour le préfet de département, de suspendre un projet commercial en périphérie d'un centre-ville en difficulté.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Itinérance : les investissements dans les régions

À l'occasion de son déplacement du 4 au 11 novembre 2018, le président de la République avait rencontré les entreprises qui contribuent au renouveau industriel des régions Grand Est et Hauts-de-France, résolument engagées pour affronter les enjeux d'avenir : mobilité, santé, nutrition, transition écologique... Ce document, réalisé grâce à la mobilisation des référents uniques pour les investissements (RUI), des équipes des Direccte et des préfetures des deux régions concernées, met en valeur un ensemble d'investissements majeurs illustrant leur dynamisme économique et industriel.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Série Enjeux numériques - « Gouvernances du numérique »

Parler de la gouvernance du numérique soulève souvent de nombreuses questions de compréhension sur le niveau auquel on souhaite porter un débat. Le simple sujet « numérique » recouvre lui-même des significations multiples, allant des infrastructures aux services et aux usages, d'une approche hyper individualisée (« mon smartphone ») à une vision extrêmement globalisante sur les effets du numérique sur l'organisation de la société. C'est le pari de ce numéro que de penser que le numérique, dans toute sa diversité, connaît des facteurs qui sont non seulement communs mais qui lui sont spécifiques, et le fruit d'une histoire particulière et de pratiques devenues ordinaires même si elles furent loin d'être évidentes à l'origine. Par Bertrand PAILHES, Coordonnateur national de la stratégie d'intelligence artificielle.

<http://www.anales.org>





Tableau de bord mensuel des services marchands - Résultats d'août 2018

La production a été dynamique en août 2018. La production des services marchands non financiers a vivement rebondi (+2,6% après -0,6%). Cette forte progression s'explique par un dynamisme général dans tous les secteurs. Côté emploi, au 2^e trimestre, les effectifs des services marchands non financiers (intérim inclus) ont cru plus modérément qu'au 1^{er} trimestre. L'emploi a néanmoins augmenté dans la plupart des grands secteurs, notamment dans la restauration.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Guide de préconisations pour l'installation de points de recharge pour véhicules électriques sur un dispositif d'éclairage public

Faciliter et accompagner l'essor des véhicules électriques suppose de densifier le réseau national d'infrastructures de recharge ouvertes au public, tout en rationalisant l'occupation de l'espace public. L'une des solutions possibles est la mise en place de points de recharge sur des dispositifs d'éclairage public. Elle offre l'avantage d'utiliser des supports existants ne nécessitant donc pas de travaux de génie civil. Le présent guide, auquel la DGE a apporté sa contribution, a été élaboré à partir du retour de l'expérimentation menée à la Roche-sur-Yon depuis septembre 2016.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Accélérateurs de croissance pour PME : *build-up* et alliances

Cet ouvrage de la Fabrique de l'industrie et du Cetim, élaboré à partir de témoignages de dirigeants, explore deux types d'accélérateurs de croissance, le *build-up* (croissance externe soutenue) et les alliances entre PME, pouvant aider à la transformation de ces dernières en ETI. À travers des récits inspirants, l'étude livre des enseignements précieux sur les clés de la réussite de ces stratégies de croissance, sans éluder les difficultés d'ordre financier, psychologique, managérial ou organisationnel qu'elles impliquent.

<https://www.la-fabrique.fr>